CIRCUIT DE DIJON PRENOIS OPEN DIMANCHE 21 MARS 2027

BULLETIN POUR UNE INSCRIPTION AVANT LE 24 DECEMBRE 2026

Règlements effectués par PayPal, virement bancaire ou chèque par courrier

Inscription en 2ème pilote offerte à Madame pour qu'elle découvre le pilotage

PARTICIPANTS CIRCUIT **Noms :** **Prénoms :**

1° Pilote :

2° Pilote :

1° Accompagnateur (n'empruntant pas la piste) :

2° Accompagnateur (n'empruntant pas la piste) :

VOITURE Marque : **Modèle :** **Année :** **Immatriculation (sauf « proto ») :**

Cylindrée : **Moteur préparé :** oui /non **Puissance réelle :** **Châssis préparé :** oui/ non **Pneus course :** oui/non

Expérience sur circuit **1° Pilote :** **2° Pilote :**

ASSURANCE (si voiture homologuée route) **: compagnie** **N° Police :**

ADRESSE du pilote :

E-mail (confirmation de l'engagement) **: en majuscule svp** @

Tél. : Fixe Portable

Tarifs engagement AVANT LE 24 DECEMBRE 2026 **MONITEUR BPJEPS GRATUIT**

Journée complète 9h-12h / 13h30-17h 1voiture 1pilote **395 €,** 2ème Pilote **70 €**

Inscription groupée minimum de 3 voitures et + AVANT LE 24 DECEMBRE 2026

Journée complète 9h-12h / 13h30-17h 1voiture 1pilote **385 €,** 2ème Pilote **60 €** **NOM DES INSCRITS**

Assurance RC du véhicule OBLIGATOIRE pour pouvoir prendre la piste

Soit envoyer la photocopie de votre assureur prouvant votre couverture RC sur circuit loisir

Soit contracter l'assurance RC que nous proposons 35 Euros par voiture pour la journée

Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENTS non obligatoire, mais conseillée

Ne peut pas être contractée sur place, contrat à 48 Euros par personne pour la journée

*L'assurance RC couvre le ou les pilotes pour les conséquences d'accidents corporels occasionnées aux autres participants, mais n'assure pas le ou les pilotes en cause dans l'accident, ni les dégâts matériel occasionnés au circuit par une sortie de piste

** L'assurance individuelle accidents (1ére catégorie) couvre par un capital, le ou les pilotes victimes d'un accident corporel causé par eux-mêmes et ses conséquences physiques éventuelles (conventions d'assurances à disposition sur demande), non obligatoire, mais conseillée, impossible à contracter sur place

Passager (s) empruntant la piste et accompagnateur (s) : GRATUIT (S)

PENSEZ aux ASSURANCES CASSE 65 Euros et INTEMPERIES (annulation) 65 Euros

En cas de casse vous aurez un avoir de la valeur de votre engagement (journée ou ½ journée hors assurances)

En cas de pluie, si vous ne voulez pas prendre la piste, vous pourrez reporter la valeur de votre engagement (avoir hors assurances) sur une autre journée

SANS ASSURANCE TOUTE INSCRIPTION OU JOURNEE COMMENCEE EST DUE

RECAPITULATIF DE VOTRE ENGAGEMENT

Engagement pour la journée 9h-16h	**1voiture 1pilote (+ 2 ème pilote)**	**:..... Euros**
Engagement pour la ½ journée	**1voiture 1pilote (+ 2 ème pilote)**	**:..... Euros**
RC contractée par courrier *	**38 Euros par voiture**	**:..... Euros**
Assurance individuelle accidents**	**48 Euros par personne**	**:..... Euros**
Assurances casse	**65 Euros la journée**	**:.....Euros**
Assurances intempéries et annulation	**65 Euros la journée**	**:.....Euros**
Assurances casses + intempéries et annulation	**90 Euros la journée**	**:.....Euros**

TOTAL de l'engagement :..... Euros

Paiement par chèque(s) à l'ordre de la société **CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS**

CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS 22 AVE DU MARECHAL LEFEBVRE 77340 PONTAULT-COMBAULT

Signature obligatoire : datée et précédée de la mention « lu et approuvé » par le pilote et le copilote

ATTENTION 100 DECIBELS MAXI

En cas d'exclusion du circuit pour nuisances sonores excessives aucun remboursement ne sera effectué

CIRCUIT DE DIJON PRENOIS OPEN DIMANCHE 21 MARS 2027

BULLETIN POUR UNE INSCRIPTION AVANT LE 1ER MARS 2027

Règlements effectués par chèque ou virement bancaire ou PayPal

Inscription en 2ème pilote offerte à Madame pour qu'elle découvre le pilotage

PARTICIPANTS CIRCUIT **Noms :** **Prénoms :**

1° Pilote :

2° Pilote :

1° Accompagnateur (n'empruntant pas la piste) :

2° Accompagnateur (n'empruntant pas la piste) :

VOITURE Marque : **Modèle :** **Année :** **Immatriculation (sauf « proto ») :**

Cylindrée : **Moteur préparé :** oui /non **Puissance réelle :** **Châssis préparé :** oui/ non **Pneus course :** oui/non

Expérience sur circuit **1° Pilote :** **2° Pilote :**

ASSURANCE (si voiture homologuée route) **: compagnie** **N° Police :**

ADRESSE du pilote :

E-mail (confirmation de l'engagement) **: en majuscule svp** @

Tél. : Fixe Portable

Tarifs engagement AVANT LE 1ER MARS 2027 OPEN **MONITEUR BPJEPS GRATUIT**

Journée complète 9h-12h / 13h30-17h 1voiture 1pilote **435 €,** 2ème Pilote **80 €**

Inscription groupée minimum de 3 voitures et + AVANT LE 1ER MARS 2026

Journée complète 9h-12h / 13h30-17h 1voiture 1pilote **415 €,** 2ème Pilote **70 €** NOM DES INSCRITS

Inscription MATIN ou APRES MIDI APRES LE 1ER MARS disponibles 5 matin 5 après midi

½ Journée 9h-12h OU 13h30-17h 1voiture 1pilote **275 €,** 2ème Pilote **60 €**

Assurance RC du véhicule OBLIGATOIRE pour pouvoir prendre la piste

Soit envoyer la photocopie de votre assureur prouvant votre couverture RC sur circuit loisir

Soit contracter l'assurance RC que nous proposons 35 Euros par voiture pour la journée

Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENTS non obligatoire, mais conseillée

Ne peut pas être contractée sur place, contrat à 48 Euros par personne pour la journée

*L'assurance RC couvre le ou les pilotes pour les conséquences d'accidents corporels occasionnées aux autres participants, mais n'assure pas le ou les pilotes en cause dans l'accident, ni les dégâts matériel occasionnés au circuit par une sortie de piste

** L'assurance individuelle accidents (1ére catégorie) couvre par un capital, le ou les pilotes victimes d'un accident corporel causé par eux-mêmes et ses conséquences physiques éventuelles (conventions d'assurances à disposition sur demande), non obligatoire, mais conseillée, impossible à contracter sur place

Passager (s) empruntant la piste et accompagnateur (s) : GRATUIT (S)

PENSEZ aux ASSURANCES CASSE 65 Euros et INTEMPERIES (annulation) 65 Euros

En cas de casse vous aurez un avoir de la valeur de votre engagement (journée ou ½ journée hors assurances)

En cas de pluie, si vous ne voulez pas prendre la piste, vous pourrez reporter la valeur de votre engagement (avoir hors assurances) sur une autre journée

SANS ASSURANCE TOUTE INSCRIPTION OU JOURNEE COMMENCEE EST DUE

RECAPITULATIF DE VOTRE ENGAGEMENT

Engagement pour la journée 9h-17h	**1voiture 1pilote (+ 2 ème pilote)**	**:..... Euros**
RC contractée par courrier, virement, PayPal*	**38 Euros par voiture**	**:..... Euros**
Assurance individuelle accidents**	**48 Euros par personne**	**:..... Euros**
Assurances casse	**65 Euros la journée**	**:.....Euros**
Assurances intempéries et annulation	**65 Euros la journée**	**:.....Euros**
Assurances casses + intempéries et annulation	**90 Euros la journée**	**:.....Euros**

TOTAL de l'engagement :..... Euros

Paiement par chèque(s) à l'ordre de la société **CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS**

CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS 22 AVE DU MARECHAL LEFEBVRE 77340 PONTAULT-COMBAULT

Signature obligatoire : datée et précédée de la mention « lu et approuvé » par le pilote et le copilote

ATTENTION 100 DECIBELS MAXI

En cas d'exclusion du circuit pour nuisances sonores excessives aucun remboursement ne sera effectué !

REGLEMENT A RENVOYER SIGNE PAR CHAQUE PILOTE ET COPILOTE

Chaque participant s'engage, par son inscription, à respecter le présent règlement et à le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent

- **LA LIMITE D'AGE EN ACCOMPAGNATEUR EST DE 16 ANS REVOLUS**
- **Il est strictement interdit à toute personne d'évoluer aux abords de la piste ou de la traverser**
- **Chaque conducteur doit être titulaire du permis de conduire, et en mesure de le présenter**, et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis en cours, pendant la réunion en cas de non présentation le pilote ne pourra pas prendre la piste et ne pourra pas prétendre à un remboursement de la totalité des sommes engagées (engagement circuit, assurances)
- **Chaque personne empruntant la piste**, pilote, copilote, accompagnant, **doit être inscrite comme participant de la réunion. Le pilote principale doit avoir contracté, par l'intermédiaire de l'organisateur, ou de son assureur, une assurance RC CIRCUIT pour le jour de la réunion, EN CAS DE NON ASSURANCE RC VALABLE, CELUI-CI DEVRA INDEMNISER LE(s) PLAIGNANT(s) SANS AUCUN AUTRE RECOURS**
- **Le conducteur et son passager doivent porter un casque et boucler leur ceinture de sécurité ou leurs harnais.** Si le véhicule ne comporte pas ces éléments de sécurité (de préférence le signaler au moment de l'inscription pour éviter les mauvaises surprises), seul le directeur de piste décidera si le véhicule peut s'engager ou non sur la piste.
- **MANCHES LONGUES ET PANTALONS LONGS OBLIGATOIRES pour pouvoir prendre la piste**
- **Pendant l'évolution sur la piste, les vitres du véhicule doivent être fermées.**
 Si le véhicule ne comporte pas de point de remorquage, pensez au point d'arrimage.
 Si l'assistance a besoin de remorquer votre voiture, en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du fait de dommages subits par le véhicule pendant le remorquage.
- **Les passagers à l'arrière des véhicules sont strictement interdits.**
- **Aucun participant ne doit :**
 S'engager sur la piste sans autorisation du directeur de piste
 Effectuer de marche arrière sur la piste. En cas de sortie de piste immobilisant le véhicule, attendre les directives des commissaires de piste, ne jamais rejoindre le padoque à pieds sans y avoir été invité par ceux-ci, ATTENDRE L'ASSISTANCE DANS SON VEHICULE.
 Gêner le passage de participants plus rapides, changer brusquement de trajectoire, évoluer sur la piste en surestimant ses possibilités ou les possibilités de sa voiture et devenant du fait de son comportement, dangereux pour les autres participants. **Les commissaires de pistes pourront juger nécessaire d'exclure un pilote de la session en cours ou de façon définitive en cas de récidive, sans aucune indemnité.**
- **Tous les participants doivent impérativement suivre les consignes soit verbales, soit par drapeaux, ou par feux du directeur de piste ou des commissaires, seuls habilités à prendre une décision.**
- **Un briefing obligatoire vous donnera les principales consignes à respecter**
- **En cas de dépassement de limites sonores autorisées, aucun remboursement ne sera effectué, à titre commercial, un avoir pourra être donné de la valeur de l'engagement, assurances déduites.**
- **L'ALCOOL EST STRICTEMENT INTERDIT DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT**

En cas d'incident grave un dépistage pourra être effectué, ainsi que la recherche de produits illicites.

- Le ou les participants et leurs ayants droits déclarent dégager les organisateurs et la société organisatrice de toutes responsabilités et de tous recours, pour tous dommages occasionnés aux installations du circuit, ou à d'autres concurrents ou à eux même (dommages matériels ou corporels), qui ne seraient pas couverts par leur assurance personnelle, ou assurance contractée pour cette journée, proposée et non contractée (assurances RC et individuelle accident, assurant le corporel). De ce fait, ils s'engagent donc à la réparation des dommages ainsi causés et à assumer toutes les conséquences présentes et à venir du fait de(s) l'incident ou de l'accident (s) provoqué(s) ou subit(s)

Fait le **à** **Nom** **Prénom**

Date de naissance **signature**

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Par pilote et copilote